

COMPIÈGNE, le 6 octobre 2018



LE SÉNATEUR HONORAIRE
DE L'OISE
MAIRE DE COMPIÈGNE

PhM/FS N° 1249

Monsieur Eric GEORGIN
Président de l'Association des Avenues

2, Rue Hurtebise
60200 COMPIEGNE

Monsieur le Président de l'Association des Avenues,

Je lis avec une grande déception votre dernier bulletin, et je déplore le ton de contestation que vous utilisez, et encore davantage les fausses informations que vous diffusez :

1 – L'agglomération a acquis le Haras National, ou Grandes Ecuries du Roi, pour préserver et protéger ce monument historique. Vous devriez savoir qu'il est classé depuis longtemps, et que l'on n'a pas besoin d'une mobilisation de vos adhérents pour obtenir cette mesure de protection, qui s'applique de façon intégrale à l'ensemble.

2 – Il n'y a pas de nombreuses manifestations dans le Haras, mais quelques-unes, Florales par exemple, pour permettre aux compiégnais, auxquels il a toujours été fermé, de connaître ce patrimoine. Tout ceci se fait de manière respectueuse des lieux. Le Haras doit participer à la vie de la ville, et n'être pas un espace mort. Je pense justifié d'autoriser l'Institution Sévigné à y organiser des fêtes, car les enfants et les familles sont mieux dans cet espace et sur une pelouse, dans un cadre réglementé, que dans une cour en macadam de l'autre côté de la rue.

3 – Rien n'est décidé pour ce que vous appelez le plan B. Mais il serait absurde de ne pas rechercher une solution durable, en sachant que le plan local d'urbanisme, à mon initiative, garantit le maintien d'une utilisation équestre des lieux. Il existe des possibilités de concilier une utilisation équestre et une utilisation de caractère touristique, et de haut niveau. Il faut prendre le temps de chercher les bons exemples.

4 – J'observe avec surprise que vous me paraissez regretter la Maison d'Arrêt, qui induisait des nuisances fréquentes pour les riverains, qui doivent se souvenir des parloirs sauvages.

5 – Contrairement à ce que vous écrivez, il n'y a pas de procédure en cours entre la Société des Courses et son ancien locataire, l'Association du Golf. Il y a une procédure de liquidation de biens de l'Association du Golf. Celle-ci prend du temps, car le liquidateur est obligé de poursuivre jusqu'à son terme l'action que l'ancienne Association du Golf avait diligentée contre son propriétaire, pour faire reconnaître le caractère commercial de son bail.

6 – La réhabilitation du club house est un projet tout à fait raisonnable, à laquelle l'agglomération peut contribuer, et qui, bien sûr, ne pourra intervenir avant la clôture de la liquidation. De même pour l'aménagement d'un golf de parcours plus réduit, si l'on trouve le professionnel qui sera en mesure de le concevoir et de le faire vivre.

7 – Si l'Avenue de la Résistance est bordée par des chaînes reliées à des éléments métalliques, c'est sur la base d'un plan réalisé en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France. Je ne vois pas ce que vous proposez d'autre, à part mettre en cause un "certain propriétaire riverain", ce qui veut dire que vous vous immiscez dans une querelle de voisinage purement privée. En réalité, que proposez-vous ?

8 – Vous laissez entendre que l'incendie d'une maison Rue de l'Orangerie aurait des causes délictuelles, ce qui est faux car cet incident est purement accidentel, et résulte sans doute du fait que le propriétaire de cette maison n'a pas veillé sur son bien. Il n'est pas question de construire un immeuble à un endroit où le plan local d'urbanisme l'exclut.

9 – Vous entretenez le sentiment d'insécurité en évoquant des incendies de voitures dont chacun est regrettable, mais en ignorant que leur nombre a été sensiblement réduit ces dernières années sur la ville de Compiègne, grâce aux efforts des services de police municipale et nationale.

Compte tenu de cette mauvaise foi évidente, j'organiserai moi-même l'information, en présence du plus large public possible qui pourra poser toutes ses questions, car je vois trop bien dans quel esprit vous envisagez votre cahier de doléances et je préfère privilégier le contact direct avec les habitants du quartier, comme je le fais dans tous les quartiers de la ville.

Veillez agréer, Monsieur le Président de l'Association des Avenues, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe MARINI